

n°: 170-22  
 du: 10.02.2022  
 au: 10.03.2022

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit février à quinze heures, le conseil municipal dûment convoqué par voie dématérialisée, le deux février 2022, s'est réuni « salon d'honneur » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

Conformément aux dispositions de la Loi portant diverses dispositions de vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, cette réunion s'est tenue dans le respect des règles sanitaires (port du masque, mesures d'hygiène, distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes).

Par dérogation aux dispositions habituellement en vigueur, le conseil municipal pouvait valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice était présent ou représenté (le quorum étant habituellement fixé à la moitié). Un conseiller municipal pouvait être porteur de deux pouvoirs (contre un seul habituellement).

### Etaient présents :

**Mmes et MM. les Adjointes :** CAVOLI Pierre, MARESCOT Claire, DEVILLIERS Sophie, LUMMEAUX Bernard, BEUNARD Patrice, BORDEDEBAT Geneviève, LEFEBVRE Patrick  
**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :** DUBROCA Monique, CAUSSARIEU Martine, FABRE Jacques, CASSOT Catherine, BILLET Marie-Josée, SCAPPAZZONI Paul, LIMOUZIN Nadine, PEYROT Christophe, MOULS Christiane, CAPTUS Patrick, DZIURA Isabelle, NONI Hervé, SOULIER Nicolas, BONNIN Alexis, PARIS Jade, GIRARDET Maxime, ROBICQUET Béatrice, BAUDE Vital.

### Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Yves HERSZFELD..... à Patrick LEFEBVRE  
 May ANTOUN..... à Sophie DEVILLIERS  
 Isabelle DURAN-SIBE..... à Marie-Josée BILLET  
 Barbara LAFONTAINE..... à Catherine CASSOT  
 Julien GHYSELS..... à Nadine LIMOUZIN  
 Sébastien HENIN..... à Vital BAUDE  
 Christian PANONACLE..... à Béatrice ROBICQUET

Nombre de conseillers en exercice : 33

### **Le quorum est atteint**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : M. Maxime GIRARDET et du secrétaire adjoint de séance : Mme Jade PARIS. Ils sont désignés à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>COMMUNICATIONS</b>		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
<b>C22.02_1</b>	Virement entre chapitres – exercice 2021	<b>PRIS ACTE</b>

<b>C22.02_2</b>	DSP Camping – décision tarifs 2022	<b>PRIS ACTE</b>
<b>C22.02_3</b>	Adoption des tarifs 2022	<b>PRIS ACTE</b>
<b>C22.02_4</b>	Décision régie de recettes	<b>PRIS ACTE</b>
Compte-rendu des jugements et instances		
	NEANT	
Divers		
	NEANT	

*M. le Maire sort de la salle avant la lecture du rapport  
et donne la présidence de séance à M. CAVOLI, Premier Adjoint.*

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>ADMINISTRATION GENERALE &amp; GESTION DU DOMAINE</b>		
D22.02_1	Demande d'autorisation d'ester en justice (article L2132-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) (Rapporteur : M. LUMMEAUX)	<b>Favorable à la MAJORITE</b> <u>Contre le rejet de la demande : 4</u> (B. ROBICQUET, V. BAUDE, S. HENIN <i>qui a donné pouvoir à V. BAUDE, C. PANONACLE qui a donné pouvoir à B. ROBICQUET</i> ) <u>Pour le rejet de la demande : 28</u>

*M. le Maire revient dans la salle après le vote de la délibération et reprend la présidence de la séance.*

<b>FINANCES</b>		
D22.02_2	Attribution de subventions 2022 (Rapporteur : Mme BORDEDEBAT)	<b>Favorable à l'UNANIMITE</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE &amp; GESTION DU DOMAINE</b>		
D22.02_3	Adhésion de la Ville d'Arcachon à l'Association ACPUSI (Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information) (Rapporteur : M. GIRARDET)	<b>Favorable à l'UNANIMITE</b>
<b>PROXIMITE</b>		
D22.02_4	Contrat d'Engagement Républicain (Rapporteur : M. FOULON)	<b>Favorable à l'UNANIMITE</b>
<b>SERVICES DELEGUES</b>		
D22.02_5	DSP Centre équestre - Tarifs 2022 (Rapporteur : M. BEUNARD)	<b>Favorable à l'UNANIMITE</b>
<b>INTERCOMMUNALITE</b>		
D22.02_6	Déchets ménagers - convention entre la Ville et la COBAS pour l'exercice 2022 (Rapporteur : M. SCAPPAZZONI)	<b>Favorable à l'UNANIMITE</b>

Monsieur Le Maire lève la séance à 16H30 et annonce une prochaine séance de conseil municipal en mars 2022.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Arcachon, le **10 FEV. 2022**



Yves FOULON  
Maire d'Arcachon  
Président du SIBA  
Conseiller Régional